

Appel de Bruxelles: suspension du prononcé pour un commissaire bruxellois qui aurait frappé un subordonné

Publié le mercredi 1 Avril 2015 à 13h47

Un commissaire de la police locale de la zone Midi, à Bruxelles, qui aurait donné un coup de poing à un subordonné, a bénéficié d'une suspension du prononcé devant la cour d'appel de Bruxelles, mercredi. Selon la cour, il n'est pas prouvé que l'homme avait des motifs racistes, ni qu'il a réellement été trop rude avec un manifestant.



Les deux incidents se seraient produits en août et septembre 2009. Le commissaire, à ce moment-là encore inspecteur en chef, aurait donné un coup de poing à un collègue, Mohamed A., alors que tous deux étaient au commissariat. Il l'aurait également attrapé à la gorge et aurait proféré une insulte raciste.

La cour d'appel n'a toutefois pas estimé que l'insulte était établie, et a jugé que le commissaire avait agi dans un mouvement de colère. Le collègue aurait par ailleurs «cherché» le coup de poing en ayant un comportement arrogant et défiant.

Le même commissaire devait également répondre d'un comportement inutilement violent et insultant lors de l'arrestation d'un homme qui menait une manifestation interdite. Il aurait volontairement poussé l'homme à deux reprises contre un chambranle et lui aurait jeté une série de propos racistes à la figure.

La cour d'appel n'a pas trouvé de preuves satisfaisantes permettant de considérer les faits établis. Le commissaire a été acquitté pour ces faits.